



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 juin 2013

Original : français

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-troisième session

3-28 juin 2013

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-troisième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Hélène **Petit** (France)

Additif

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

[Point 3 a)]

Rapport du Secrétaire général intitulé « Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 »

Programme 15

Développement économique et social en Afrique

1. À sa 17^e séance, le 17 juin 2013, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 » (A/68/75).
2. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a présenté le programme et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.



Examen de la question

3. Les délégations se sont déclarées satisfaites du programme 15 (Développement économique et social en Afrique) tel que décrit dans la récapitulation sur les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75). Elles ont fait valoir que les changements proposés étaient conformes au cadre que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) avait approuvé à sa très grande majorité lors de sa quarante-sixième session tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 25 et 26 mars 2013, et que, pour mener à bien l'entreprise ambitieuse et difficile dans laquelle elle s'engageait, la Commission aurait besoin du plein appui des États Membres. Les délégations se sont déclarées favorables à la restructuration de la CEA pour en accroître l'efficacité. La nouvelle structure était bien conçue et sa mise en place, qu'il fallait envisager dans le cadre de la renaissance de l'Afrique, correspondait à la volonté exprimée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20). Les neuf sous-programmes proposés répondaient parfaitement aux besoins de l'Union africaine.

4. Des délégations ont exposé leurs idées sur les infrastructures et le commerce, et sur la circulation des biens entre les pays sans littoral et les ports. Le couloir de transport de l'Afrique de l'Est a été cité à titre d'exemple de grand projet d'infrastructure en Afrique. Des États Membres se sont enquis des projets de renforcement des infrastructures actuellement menés par la CEA pour continuer de faciliter le commerce et le développement. Ils se sont également enquis de la mesure dans laquelle la CEA fournissait une aide concernant le commerce et les services dans le cadre de l'appui apporté aux communautés économiques régionales.

5. Des délégations ont estimé que la Commission devait continuer d'appuyer les programmes d'intégration régionale mis en œuvre en Afrique par les communautés économiques régionales.

6. Des délégations ont par ailleurs fait observer que, malgré les progrès accomplis dans le commerce de biens et de services, de nombreux problèmes entravaient encore la facilitation du commerce, notamment le manque d'infrastructures matérielles fiables dans la région.

7. Certaines délégations ont souligné que la Commission et d'autres partenaires, tels que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, devaient continuer d'apporter une assistance pour compléter les efforts que faisaient les communautés économiques régionales pour développer les infrastructures, en particulier les connexions entre transports ferroviaires et transports routiers, éléments essentiels à la facilitation du commerce et à l'accès à certains secteurs clefs de l'économie, notamment l'agriculture.

8. On s'est par ailleurs demandé si la CEA était en mesure d'évaluer les effets de ses projets de développement et si les indicateurs de succès permettaient de mesurer correctement les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de chaque sous-programme. Ainsi, les indicateurs relatifs au sous-programme 6 (Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement) semblaient porter davantage sur la sensibilisation aux problèmes concernant les femmes que sur l'objectif consistant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

9. Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'appui apporté par la CEA aux pays les moins développés, alors que le plan-programme biennal ne faisait aucune mention de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'était tenue à Istanbul (Turquie). Les États Membres se sont exprimés sur la possibilité que la CEA intensifie son appui aux pays les moins développés, et sur la question de savoir si les initiatives dans ce domaine pouvaient être davantage mises à profit. On a également fait valoir que la CEA devait aider dans la même mesure les pays les moins développés et les pays en développement sans littoral.

10. On a fait observer que le programme de travail de la CEA ne devait pas avoir pour objectif de réduire la pauvreté, mais de l'éliminer. Des États Membres ont demandé à la CEA pourquoi elle ne s'était pas davantage efforcée d'intégrer dans son programme de travail des stratégies visant à éliminer totalement la pauvreté.

11. On a également fait observer que l'un des objectifs de la stratégie de la CEA était de permettre à des pays à faible revenu d'accéder à la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Certaines délégations ont demandé des précisions au sujet des défis à relever et des écueils à éviter pour parvenir à cet objectif.

12. Faisant remarquer que plusieurs études avaient déjà été menées au titre du sous-programme 9 (Développement social), certains États Membres ont demandé s'il était nécessaire de procéder à de nouveaux travaux de recherche et études. Il a été affirmé que la Commission devrait se fonder sur les études existantes pour exécuter son programme de travail.

13. Des délégations ont par ailleurs estimé que la CEA ne se concentrait pas assez sur les questions relatives à l'énergie, qui méritaient pourtant une attention plus grande.

14. Des États Membres se sont dits préoccupés par les modifications du plan-programme biennal découlant de la réorganisation de la Commission, estimant qu'il aurait été utile de consacrer au moins quelques paragraphes à l'explication de ces modifications dans la section de programme concernant l'orientation générale ou celles relatives à la stratégie de chaque sous-programme.

15. Notant que les consultations sur un programme de développement pour l'après-2015 étaient présentées dans le rapport comme l'une des raisons de réorganiser la Commission alors que ces consultations étaient encore en cours, certains États Membres se sont demandés comment la CEA pouvait en intégrer les résultats dans son programme de travail.

16. Des États Membres ont exprimé leurs vues sur l'importance que la CEA dispose de données statistiques exactes pour bien planifier et mettre en œuvre son programme de travail.

17. Certaines délégations ont interrogé la CEA sur les liens entre le sous-programme 6 (Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement) et les activités de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), dont il n'était pas question dans le plan-programme biennal. Les États Membres ont également demandé des précisions sur le passage du rapport concernant l'appui à des stratégies axées sur l'égalité entre hommes et femmes, qui visaient à créer et à promouvoir une économie numérique en Afrique, dans le cadre du sous-programme 3 (Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique).

Conclusions et recommandations

18. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications à apporter au programme 15 (Développement économique et social en Afrique) conformément au rapport du Secrétaire général (A/68/75).
